

Le lundi 24 juin 2013 à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 14 juin 2013 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 21 mai 2013
- Réhabilitation, extension et construction de bâtiments multifonctions :
 - Rectificatif du montant du lot 15 électricité (délibération n°31 du 26 avril 2013)
 - Raccordement au réseau France Télécom
- Nouveaux matériel et logiciels informatiques pour la mairie
- Service assainissement collectif – Compte mémoire 2012
- Questions diverses

Réunion tenue en séance publique sous la présidence de M. DESHAYES Jean-Pierre, Maire.

Étaient présents : MM. DESHAYES, HEURTIER, Mme MAUPILE, M. MALLE, Mme TOREL, M. TRAVERS, Mmes PEU, GELOIN, MM. BRYON, PERRIER, Mme BARBEDETTE et M. ROGER formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Loïc carré ayant donné pouvoir à Jean-Pierre DESHAYES

Mme TOREL Valérie a été désignée comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 21 mai 2013 après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

M. le Maire propose aux élus d'inscrire à l'ordre du jour la question supplémentaire suivante :

- FEVILDEC – Collecte des cadavres d'animaux – Achat de matériel

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

REHABILITATION, EXTENSION ET CONSTRUCTION DE BATIMENTS MULTIFONCTIONS – RECTIFICATIF DU MONTANT DU LOT 15 ELECTRICITE (DELIBERATION N°31 DU 26 AVRIL 2013)

Par délibération n°31/2013 du 26 avril dernier, le conseil municipal a retenu les offres des quinze lots pour les travaux des bâtiments multifonctions. Cependant, le montant mentionné pour le lot n°15 Electricité dans la délibération n'est pas correct (erreur de report) au niveau de l'option lumineuse led : au lieu de 4 551,33 € H.T., le montant est de 2 195,33 € H.T. Le total du lot 15 est donc de 183 476,73 € H.T. au lieu de 185 832,73 € H.T. Le total de l'ensemble des travaux est de 2 947 358,84 € H.T. au lieu de 2 949 714,84 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la rectification de la délibération n° 31/2013 du 26 avril 2013 selon les montants mentionnés ci-dessus.

REHABILITATION, EXTENSION ET CONSTRUCTION DE BATIMENTS MULTIFONCTIONS – RACCORDEMENT AU RESEAU FRANCE TELECOM

M. le Maire présente aux élus un devis d'Orange pour un raccordement des bâtiments au réseau public de télécommunications, le montant est de 406,66 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce devis et autorise M. le Maire à le signer.

NOUVEAUX MATERIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES POUR LA MAIRIE

Le matériel informatique et les logiciels bureautiques actuels de la mairie datent de 2006. Les évolutions permanentes dans ce domaine nécessitent un renouvellement. Il est proposé d'accepter l'offre de la société 4IS de Mellé pour un montant de 2 569 € H.T. correspondant à 2 nouveaux postes informatiques avec Windows 8 Pro, un pack tranquillité 3 ans, office entreprise 2013, 2 onduleurs et l'installation et paramétrage des équipements.

En matière de logiciels spécifiques aux mairies (comptabilité, inventaire, état-civil, élections,...), il y a également lieu d'évoluer en vue de la dématérialisation des données comptables et financières avec la Trésorerie qui doit se faire avant 2015 selon le PESV2 (Protocole d'Echange Standard Version 2). Il est proposé de retenir l'offre de la société Cosoluce (logiciels de la gamme Coloris) comprenant les prestations

de mise en œuvre des logiciels, y compris la paie, pour 2 700 € H.T. (récupération des données, installation des logiciels et formations) et l'abonnement annuel pour 1 132,64 € H.T., révisable tous les ans, dont 64 % en investissement (article 2051 : droit de licence des logiciels) et 36% en fonctionnement (article 6156 : maintenance).

A l'unanimité, le conseil municipal :

• décide d'accepter :

- l'offre de 4IS (matériel et logiciels bureautiques) pour un montant de 2 569 € H.T. et autorise

M. le Maire à signer le devis ;

- l'offre de Cosoluce comprenant les prestations de mise en œuvre des logiciels pour un montant de 2 700 € H.T. et l'abonnement annuel de 1 132,64 € HT. tels que décrits ci-dessus et autorise M. le Maire à signer ces devis et le contrat à intervenir.

• autorise M. le Maire à résilier :

- le contrat de suivi de logiciels avec la société Berger-Levrault (logiciels Wmagnus) avant le 31 octobre 2013

- le contrat de prestation paie avec le CDG 35 avec effet au 31 décembre 2013.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE MEMOIRE 2012

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de surtaxe qui mentionne les recettes de la redevance assainissement de l'année 2012 : 14 015.07 € TTC, rémunération de la SAUR soustraite (748.76 € TTC).

10 400 € TTC ont été versés sous forme d'acomptes, il reste donc un solde de 3 615.07 € TTC à percevoir sur le budget 2013.

Le Conseil Municipal approuve ce compte mémoire 2012.

FEVILDEC – COLLECTE DES CADAVRES D'ANIMAUX – ACHAT DE MATERIEL

La Fevildec souhaite organiser la collecte des cadavres d'animaux sauvages. Afin de mettre en œuvre et bénéficier de ce service public de l'équarrissage (collecte gratuite), il y a des conditions à respecter :

- enlèvement d'au moins 40 kg (nécessité de congeler)

- demande effectuée exclusivement par la mairie

- point de collecte adapté avec un matériel aux normes

Tout animal (sauvage ou domestique) trouvé mort sur la voie publique par les agents municipaux et sans propriétaire identifié peut bénéficier de ce traitement en respectant les conditions ci-dessus.

La Févildec propose l'achat groupé de matériel agréé pour les communes adhérentes :

- Container 340 l (460 €), 535 l (585 €) ou 770 l (665 €)

- Congélateur 300 l (425 €) ou 500 l (490 €)

- Sac de stockage : 0.80 €

Point de collecte : atelier technique ?

Le sujet va être approfondi auprès de l'association communale de chasse agréée afin d'évaluer les besoins réels.

QUESTIONS DIVERSES

ACQUISITION ILLUMINATIONS DE NOEL

Mme Maupilé présente aux élus un devis pour l'achat de diverses illuminations de Noël à installer dans les rues principales du bourg et les lotissements dans le haut du bourg, sur les bâtiments de la mairie, de la grande salle, de la petite salle, l'église et dans un arbre (devis de 5 209,32 € H.T. ou 5 684,12 € HT.). Pour les lotissements, il n'y a aucune prise (devis pour 18 prises : 3 460 € H.T.).

Après discussions, la commission va se réunir pour revoir les besoins.